

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du
Conseil Municipal n°47-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	22/07/2021
Présents	18
Absents	5
Procurations	4
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux juillet deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi vingt-six juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à PORTET Christian, ALBAN Marie-Françoise à ESCANDE Jacques, GIROUSSE Laurent à LE MINEZ Monique, PEISER Jean Luc à CAUX Xavier.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme. MARROT Catherine est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Pays de Mirepoix pour la démolition et la reconstruction de l'appentis du groupe scolaire Jean Jaurès

M. le Maire explique au conseil municipal que l'étude et les travaux engagés pour la démolition et la reconstruction de l'appentis du groupe scolaire Jean Jaurès peuvent faire l'objet d'une demande de subvention « fonds de concours » auprès de la Communauté de Communes Pays de Mirepoix, sur le montant restant à charge de la commune pour cette opération.

Démolition et reconstruction de l'appentis du Groupe scolaire Jean Jaurès	HT en €
Etude préalable	1 200,00 €
Montant des travaux	10 549,74 €
TOTAL DES DEPENSES	11 749,74 €
Subvention DETR (50%)	5 874,87 €
Reste à charge de la commune après DETR	5 874,87 €
Demande de Fond de concours CCPM (50% du reste à charge)	2 937,43 €
Reste à charge final de la commune	2 937,44 €
TOTAL DES RECETTES	11 749,74 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter la Communauté de Communes Pays de Mirepoix pour le financement par fonds de concours des travaux cités ci-dessus.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Xavier CAUX


